

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 2

Artikel: Courbet et la colonne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184641>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Courbet et la colonne.

Nous ne saurions que dire de la mort de Gustave Courbet sans répéter ce qu'ont publié à ce sujet presque tous les organes de la presse. Néanmoins, à l'occasion de cet événement, nous croyons pouvoir encore intéresser nos lecteurs par des épisodes peu connus sinon oubliés, pris dans la vie du célèbre peintre, dont le nom sera à jamais lié à celui de la colonne Vendôme.

La participation de Courbet aux affaires de la Commune avait jeté un voile sombre sur sa grande réputation d'artiste ; son étoile en avait singulièrement pâli, et cela se comprend. Mais, sans vouloir le justifier à cet endroit, nous sommes persuadés que ses intentions et sa conduite dans l'affaire de la colonne étaient beaucoup moins coupables qu'on ne le suppose.

La France sait aujourd'hui ce que les Bonaparte lui ont coûté ; et il faut avouer que ce monument, lui rappelant un demi-siècle de guerres et de cruels sacrifices, où le sang de ses enfants a abondamment coulé, où l'humiliation a suivi de si près la gloire, il faut avouer, disons-nous, qu'il est bien mal placé au milieu de Paris, centre de civilisation et de progrès.

Courbet qui faisait ces réflexions depuis longtemps, estimait que la véritable place de la colonne était au Champ-de-Mars.

Ceci appelle tout naturellement quelques détails sur le colossal édifice :

Sa construction, commencée en 1806, dura quatre ans. Napoléon trouva ce temps long, car il était impatient d'y voir mettre la dernière main et, gourmandait chaque jour ses architectes pour la lenteur qu'ils apportaient, selon lui, à leurs travaux, alors que, disait-il, ni l'argent ni les bras ne leur manquaient. Une inscription en langue française constate le jour où put enfin se montrer à tous les yeux cette colonne si ardemment désirée par le despote. Elle est ainsi conçue : *Monument élevé à la gloire de la grande armée par Napoléon le grand, commencé le 25 août 1806, terminé le 15 août 1810.*

Une autre inscription porte ce qui suit : *Napoléon, empereur auguste, a dédié à la gloire de la grande armée ce monument, fait avec le bronze pris*

sur l'ennemi, l'an 1805, dans la guerre d'Allemagne, terminée en trois mois sous son commandement.

Le poids des pièces de bronze qui forment la colonne est estimé à deux millions de kilogrammes. La statue primitive qui surmontait le monument représentait Napoléon en costume d'empereur romain. La dépense totale s'éleva à 1,975,417 francs.

En 1814, le lendemain de l'entrée des alliés à Paris, on voulut renverser cette image colossale de l'empereur qu'on venait d'abattre. On lui passa au cou un câble, auquel un grand nombre de chevaux furent attelés, et, malgré la précaution qu'on avait prise de scier les jambes, rien ne vint ; l'angle sous lequel on opérait ne faisait que multiplier la résistance ; il fallut y renoncer. Pourtant un fidèle royaliste se présenta et promit de réussir ; c'était M. de Montbadon, chef d'état-major de la place, à Paris. Il mit en requisition Launay, le fondeur de la colonne et de la statue, comme l'homme le plus capable de faire l'opération avec succès. Celui-ci résista ; mais, conduit au quartier-général, il reçut un ordre daté du 4 avril, signé de l'aide de camp de l'empereur de Russie, commandant la place, et se terminant ainsi : « Ordonnons au dit Launay, sous peine d'exécution militaire, de procéder sur-le-champ à la dite opération, qui devra être terminée mercredi, 6 avril, à minuit. »

Launay enleva la statue et obtint de l'emporter dans son atelier pour se couvrir d'une somme de 80,000 francs qui lui restait due comme fondeur de la colonne. Pendant les Cent-Jours, la police impériale la fit restituer ; puis elle fut fondue lors de la seconde Restauration et employée à la statue équestre de Henri IV, sur le Pont-Neuf.

Fondre un empereur pour en faire un roi ne constitue guère un progrès.

Deux autres statues de Napoléon furent successivement placées sur la colonne. Puis vint la Commune, qui renversa le monument tout entier, dont Courbet réclamait, dit-on, le « déboulonnage. » Il avait, du reste, proposé aux Prussiens, dans un article de journal, d'abattre la colonne, puis de fondre ensemble tout ce qu'il y avait de canons Krupp et de canons français pour en édifier un nouveau monument de bronze, surmonté du bonnet phrygien, et dédié à la République universelle. Dès les premières séances de la Commune, Courbet remit son

projet sur le tapis et obtint un décret portant que la colonne serait démolie. Voici comment cette opération, qui eut lieu dans l'après-midi du 16 mai, nous est racontée par Jules Claretie :

A trois heures, le clairon sonne; quelques membres de la Commune prennent place au balcon du ministère de la justice. La musique du 100^e bataillon exécute la *Marseillaise*, à la quelle succède le chant du départ exécuté par la musique du 172^e bataillon. On fait éloigner tout le monde; chacun se range autour de la place. A cinq heures un quart, les cabestans fonctionnent, la tension des câbles s'opère lentement. Il est cinq heures et demi: l'attention est immense, chacun est haletant. Un cri étranglé par la peur d'un accident, dont il est impossible de mesurer l'étendue, part de toutes les bouches; la colonne s'ébranle; un silence d'épouvante se fait dans la foule anxieuse; puis, après avoir oscillé un moment sur sa base, cette masse de bronze et de granit tombe sur le lit de fumier qui lui a été préparé; un bruit sourd se mêle au craquement des fascines, des nuages de poussière s'élèvent dans les airs. A l'instant, une immense clameur s'élève de la foule: Vive la république! Vive la commune! Les fascines et le fumier ont été chassés de chaque côté à plus de 10 mètres. La colonne est toute disloquée, la statue a un bras cassé et la tête est séparée du tronc.

Voici, en résumé, ce que Courbet répondit le 12 août 1871 devant le Conseil de guerre :

« Ce n'est pas moi qui ai eu l'initiative de cette idée. Il y avait déjà eu quatre propositions avant la mienne. Je n'ai fait que suivre un entraînement; le gouvernement était lancé dans cette voie.

J'ai pensé que la colonne serait mieux placée au Champ de Mars, dans ces lieux exclusivement consacrés à la gloire militaire, qu'au milieu de Paris artistique. Elle n'est qu'une faible reproduction de la colonne Trajane; partout les règles de proportion sont méconnues.

Après les dépositions de Courbet, son défenseur M^e Lachaud ajoute : « Lisez la fin du rapport concernant cet objet : il est dit que la colonne serait déboulonnée seulement, et les matériaux portés au musée d'artillerie; si Courbet avait voulu la déshonorer, il n'en aurait pas confié les matériaux aux honorables militaires du musée d'artillerie. Nous montrerons du reste que l'idée du transfert avait été émise pendant le siège par les maires de Paris et par des hommes qui sont encore au pouvoir. »

Laissons maintenant l'histoire de la colonne pour citer quelques traits qui caractérisaient le peintre réaliste. Courbet adorait l'originalité des opinions et l'excentricité des paroles; il ne cessait de s'en tenir à la joie d'être lui-même: « J'ai trouvé, disait-il, le bonheur parfait; l'ennui m'est inconnu. J'aime toutes les choses pour ce qu'elles sont, et je fais jouer à chacune son rôle naturel à mon profit. Pourquoi chercherais-je à voir dans le monde ce qui n'y est pas, et irais-je défigurer par des efforts d'imagination tout ce qui s'y trouve. Il y a des gens qui détestent les chiens : pourquoi ? Moi je les juge à leur juste valeur; je reconnais à tout être sa fonction réelle et je suis ainsi arrivé à donner une signification juste à tous mes tableaux; je fais même penser les pierres. »

Courbet faisait volontiers table rase de tout ce

qui ne rentrait pas dans ses idées et dans son genre; il traitait Raphaël de « vieille croûte; » Léonard de Vinci de « vieux sénateur; » Mozart était un « fabricant de mirlitons; » Horace un « *Marchef* à l'huile; » Phidias, « un sculpteur pour pendules, » et d'autres excentricités dont la conclusion était un peu celle-ci : Il n'y a qu'un Dieu, Courbet; — qu'un artiste, Courbet; — qu'un penseur, Courbet!

Nous ne pouvons nous empêcher, en terminant, de citer quelques fragments de la lettre que Courbet écrivit en 1870 au ministre des beaux-arts pour refuser la décoration qui lui était offerte :

Mes opinions s'opposent à ce que j'accepte une destination qui relève essentiellement de l'ordre monarchique. Cette décoration de la légion d'honneur que vous avez stipulée en mon absence et pour moi, mes principes la repoussent. En aucun temps, en aucun cas, pour aucune raison, je ne l'eusse acceptée. Bien moins le ferais-je aujourd'hui que les trahisons se multiplient de toutes parts, et que la conscience humaine s'attriste de tant de palinodies intéressées. L'humeur n'est ni dans un titre, ni dans un ruban; il est dans les actes et dans le mobile des actions. Le respect de soi-même et de ses idées en constitue la majeure part. Je m'honore en restant fidèle aux principes de toute ma vie: si je les désertais je quitterais l'honneur pour en prendre le signe.

Mon sentiment d'artiste ne s'oppose pas moins à ce que j'accepte une récompense de la main de l'Etat. L'Etat est incompetent en matière d'art. Quand il entreprend de récompenser, il usurpe sur le goût public. Son intervention est toute démoralisante, funeste à l'artiste qu'elle abuse sur sa propre valeur, funeste à l'art qu'elle enferme dans des convenances officielles et qu'elle condamne à la plus stérile médiocrité. La sagesse pour lui est de s'abstenir. Le jour où il nous aura laissés libres, il aura rempli vis-à-vis de nous tous ses devoirs.

Souffrez donc, M. le ministre que je décline l'honneur que vous avez cru me faire. J'ai 50 ans et j'ai toujours vécu libre. Laissez-moi terminer mon existence libre: quand je serai mort, il faudra qu'on dise de moi: Celui-là n'a jamais appartenu à aucune école, à aucune Eglise, à aucune académie, surtout à aucun régime, si ce n'est le régime de la liberté.

Quicon et son maître.

Lo grandzi dâo tsaté dè X. tagnâi quatro vôlets et duê serveintès et n'étâi pas trâo dè tot cé mondo po fêrè lo bin dâo tsatellan qu'avâi z'u tant dè son coté que dâo coté dè sa fenna, quasu la mâiti dâo territoire. Quand l'est que n'iron pas tant accouâiti, lo grandzi fasâi fottemassî sè dzeins pè l'hoto: lâo fasâi mâilli dâi rioutès, tsappliâ dâo bou, einmottâ dâi chaudzès et tot pliein d'autrès bougréri. Permi sès vôlets, y'ein avâi ion qu'étâi on cottu dâo diablo, et se n'étâi pas decidâ à fêrè oquiè, lo fasâi pas; mâ quand volliâvè, l'étâi on sâcro à l'ovradzo; que sâi à la faux, à l'éclliyi, à la quetalla, nion ne lâi montâvè pî à la grellhie.

On matin, tandi que medzivon la soupa, lo grandzi lâo fe: N'âodrein âo bou sta vèprâo; po sta matenâ, tè, Tiutsaud, tè faut allâ fochérâ âo courti po on carreau dé favioulès; la Janette lè vâo pliantâ ique iô étâi lo tserfouillet; Cacaburo et Piquetron âodront âi lins à l'adze dâo Grand-recoo, et tè, Quicon, te